



Procédure au juge des enfants

Par Michael

Bonjour, mon histoire est très longue donc je vais essayer de l'écouter au maximum, elle concerne mes enfants, qui, depuis quelques années se plaignent de violence chez leur mère, de négligence et de manipulation, mais les jugements n'aboutissent jamais à mettre les enfants en sécurité.

Je me suis séparé en septembre 2018, mon ex conjointe était atteinte de dépendance passive agressive avec problème de gestion d'agressivité, en août 2018 après une tentative de suicide de madame, et dès épisode violent contre les enfants et moi, j'ouvre une demande de garde pour mise en danger des enfants, mon dossier n'a pas eu le temps de passer en jugement que madame disparaît avec 3 de mes enfants abandonnant les 3 autres qui avaient peur d'elle, première incompréhension, et ceci malgres le témoignage des enfants relatant les violence, la garde est donné à la mère et m'obligeant à voir les enfants en milieu neutre, sans justification contre moi de la juge.

Les enfants ne m'ont pas vu pendant 6 mois, et les services en place ont étaient inquièt de certaine parole des enfants, notamment des paroles de violence maternelle, la juge des enfants a alors était avertie et une procédure au JE a était lancée.

Depuis les enfants remontent des faits, des preuves sont apporté, témoignage des enfants et enregistrement des violences réalisé par mon plus grand garçon. Rien ne bouge pour autant. Mon fils, 15 ans ne vas plus à l'école depuis 18 mois, fume le joint, et consome de l'accol au domicile maternel.

Durant toute cette période, j'ai constaté que mes enfants subissait des pressions, la maman et ça famille obligeant les enfants de ne pas parler des violences contre eux, malgres tout les enfants en parlait mais uniquement au service de mon secteur.

1 semaine avant ma dernière audience au JE, mon fils me montre ses scarification au bras, me disant en avoir mare de subir les pressions, et me fait part que ma fille de 13 ans, avec qui je n'ai plus de contact avait tenté de mettre fin à ses jours, et que ça mère l'avait obligé de ne pas en parler pour ne pas avoir de problème avec la justice.

A l'audience, autant mon ex conjointe s'est retrouvé devant le fait, elle mentait à tour de bras à la juge, la juge la contre disait à chaque fois, lui démontrant l'inverse, la juge m'a même demandé de passer en audience dès enregistrement de vidéo ou mon ex conjointe me menaçait sur les réseaux sociaux et vidéo qu'elle faisait devant les enfants, preuve d'aliénation parental.

Que ça soit le service de protection de l'enfance, ou mon avocat, nous n'aurions jamais imaginer que la décision de la juge serait de laissé la garde à mon ex conjointe, et encore moin écrire dans le jugement que je n'obtiens pas la garde, que les enfants irai en famille d'accueil si madame ne remplissait pas les conditions.

Je suis noté irréprochable depuis ma séparation par les service sociaux, en pleine capacité d'accueil, je comprend qu'il est compliqué pour un père d'obtenir la garde de ses enfants, mais de là à les laisser dans un endroit jugé dangereux par la juge, et surtout me retirer toute possibilité de garde au père sans même justifier le pourquoi dans le jugement t, je ne comprend pas.

Connaîtriez vous un moyens de sortir de cette mascarade, j'ai fournie le jugement à des professionnel psy, et juriste qui n'en reviennent pas, ils sont sidérer devant tout ça, surtout que les enfants selon mon fils continu à subir l'aliénation de la mère, mais n'ose plus en parler.

Par ESP

Bonjour

Il est difficile de donner un avis à distance sur un tel problème, mais votre avocat, lui est mieux placé pour savoir comment contrer...

Par AGeorges

Bonsoir Michael,

Comme l'a dit ESP, donner un avis est fort complexe.

Donc, ce n'est pas ce que je vais faire. Je vais juste faire une analyse de texte appliquée au contexte. Le JAF s'occupe d'abord des enfants, c'est sa priorité. Or il ressort de vos déclarations que le juge n'a aucunement confiance en vous.

Il faut donc que vous essayiez de comprendre pourquoi.

Quand on lit vos explications, on constate que les neuf/dixièmes vous servent à dire du mal de votre ex. Comme si le juge n'était pas capable de s'apercevoir de cela tout seul.

Donc, s'il y avait une recommandation, ce serait de voir avec votre avocat comment vous pouvez présenter au mieux votre situation comme celle d'un papa qui est prêt à s'occuper de ses enfants, avec détails pratiques et qui n'essaye pas du tout de 'taper' sur la maman pour obtenir un avantage. La question n'est même pas de savoir si c'est vrai ou pas. A vouloir trop 'descendre' la maman, il est possible que vous ayez indisposé le juge.

Donc défendez votre dossier de papa par rapport à vous, et ne vous mêlez pas du reste. D'ailleurs, vous n'êtes ni psychologue ni psychiatre, n'est-ce pas ? Utiliser des termes comme aliénation peut aussi se retourner contre vous.

Voilà Michael. Ni une solution, ni une référence juridique, ni un conseil, juste une voie de défense à analyser avec votre avocat. Des fois que ...